

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:50 p.m. [ET], to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples, and in camera to consider a draft agenda (future business).

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please take note of the following preventive measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters.

If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Only use an approved black earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you're not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you for your cooperation.

I begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Arnot: I am Senator David Arnot from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Martin: I'm Yonah Martin from British Columbia.

Senator McNair: John McNair, New Brunswick, Mi'kmaq territory.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick, Mi'kmaq territory as well.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la mise en œuvre de la Loi de 2021 sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, puis à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour (futurs travaux).

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, avant de commencer, j'invite tous les sénateurs et les autres participants présents dans la salle à consulter les cartes que vous voyez sur la table. Vous y trouverez des instructions pour prévenir les incidents acoustiques. Veuillez prendre note des mesures préventives suivantes destinées à protéger la santé et la sécurité de tous les participants et notamment des interprètes.

Veuillez vous installer de manière à mettre le plus de distance possible entre les micros. Utilisez uniquement une oreillette noire approuvée. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Gardez votre oreillette loin de tous les micros en tout temps. Quand vous ne l'utilisez pas, veuillez la placer face vers le bas sur l'autocollant fixé sur la table à cette fin. Merci de votre collaboration.

Je tiens d'abord à rappeler que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine Anishinabe et qu'il est aujourd'hui le foyer de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de toute l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

J'invite maintenant les membres du comité à se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Sénateur David Arnot, de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire du Traité n^o 6.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick, territoire mi'kmaq.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick, territoire mi'kmaq également.

Senator Prosper: P.J. Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator White: Judy White, Ktaqmkuk, better known as Newfoundland and Labrador.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

The Chair: Today, we continue our new study examining the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021, also known as UNDRIP, by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. The committee is hearing from witnesses to further refine this study topic.

With that, I will now introduce our witnesses. Online, we have Brenda Gunn, Professor, Indigenous Bar Association; and Ken Coates, Professor, Indigenous Governance Program, Yukon University, as an individual. In person, we have Tuma Thomas William Young, Lawyer, Smith Law and Professor, L'nu Studies, Cape Breton University, as an individual. Welcome, everyone. Thank you for joining us today.

Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I invite Ms. Gunn to give her opening remarks.

Brenda Gunn, Professor, Indigenous Bar Association: Thank you.

[Indigenous language spoken]. My name is Brenda Gunn.

[Indigenous language spoken]. My family is from the Red River.

[Indigenous language spoken]. Today, my family lives in Winnipeg.

I am Red River Métis and a citizen of the Manitoba Métis Federation. I am a professor in the Faculty of Law at the University of Manitoba and have been working around international human rights and Indigenous peoples' rights for over 20 years, with a specific focus on the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP.

Senators, thank you so much for the invitation to appear before you again on this important study on the implementation of the UN declaration. I'm here today presenting on behalf of the Indigenous Bar Association, or IBA, in Canada. The IBA is a

Le sénateur Prosper : P.J. Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kma'ki.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta, du parc national de Banff, territoire du Traité n° 7.

La sénatrice White : Judy White, de Ktaqmkuk, mieux connue sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le président : Aujourd'hui, nous poursuivons notre nouvelle étude sur la mise en œuvre de la Loi de 2021 sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, autrement dit la DNUDPA, par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le comité entend des témoins pour préciser davantage le sujet de l'étude.

Je vais maintenant présenter nos témoins. En ligne, nous accueillons Brenda Gunn, professeure, Association du Barreau autochtone, et Ken Coates, professeur, Programme de gouvernance autochtone, Université du Yukon, qui s'exprimera à titre personnel. Nous accueillons en personne Tuma Thomas William Young, avocat chez Smith Law et professeur à la section des Études L'nu de l'Université du Cap-Breton, qui s'exprimera à titre personnel. Bienvenue à tous. Merci de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Les témoins feront un exposé préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivi d'une période de questions avec les sénateurs. J'invite Me Gunn à faire son exposé préliminaire.

Me Brenda Gunn, professeure, Association du Barreau autochtone : Merci.

[Le témoin s'exprime en langue autochtone]. Je m'appelle Brenda Gunn.

[Le témoin s'exprime en langue autochtone]. Ma famille vient de la rivière Rouge.

[Le témoin s'exprime en langue autochtone]. Aujourd'hui, ma famille vit à Winnipeg.

Je suis métisse, originaire de la rivière Rouge et membre de la Fédération des Métis du Manitoba. Je suis professeure à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba. Mes travaux portent sur les droits internationaux de la personne et les droits des peuples autochtones depuis plus de 20 ans, et je m'intéresse notamment à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ou DNUDPA.

Honorables sénateurs, merci infiniment de m'avoir invitée à comparaître de nouveau dans le cadre de cette importante étude sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies. Je suis ici aujourd'hui au nom de l'ABA, l'Association du Barreau

non-profit professional organization for First Nations, Inuit, and Métis persons trained in the field of law. Our membership consists of lawyers, judges, law professors, elders, paralegals, legal consultants and law students. Currently, the IBA has over 330 registered members from Indigenous communities and nations across Canada.

Last year, the IBA submitted recommendations to the government around the development of the action plan. Our submission focused on furthering Indigenous peoples' own laws; ensuring a gendered lens to implementing the UN declaration; protecting the right to participate in decision-making and free, prior and informed consent; promoting the economic, social and cultural well-being of Indigenous peoples; reviewing intellectual property laws, law reform and the UN declaration; implementing the UN declaration and consideration for Canada's review of laws; and, finally, on measures to monitor, oversee and provide remedies and other accountability matters with respect to implementation.

Today, I want to focus on my comments on the right to participate in decision-making. I want to commend the federal government for passing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. We all recognize what a significant achievement this is. I also acknowledge what a challenge it was to pull together an action plan within the legislated two-year time frame.

One concern I want to raise today is that the action plan focuses heavily on what the government intends to do but provides little clarity on how and when it's going to achieve these things. Without a timeline, it becomes difficult to measure progress. The "how" is incredibly important. How we work together to achieve the ends of the declaration goes to the heart of the work ahead if we are indeed working toward reconciliation and relationship rebuilding, as stated by both the UN declaration and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

The UN declaration provides a framework for reconciliation by providing standards to be met when rebuilding and renewing relationships. It helps guide us from a colonial relationship — where the Canadian governments make decisions for or impacting Indigenous peoples — to a relationship where Indigenous peoples are self-determining and fully part of any decision where their rights are particularly and especially impacted.

autochtone au Canada. L'ABA est un organisme professionnel sans but lucratif au service de membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ont reçu une formation en droit. Nous comptons parmi eux des avocats, des juges, des professeurs de droit, des aînés, des parajuristes, des conseillers juridiques et des étudiants en droit. À l'heure actuelle, l'ABA compte plus de 330 membres inscrits provenant de communautés et de nations autochtones de partout au Canada.

L'année dernière, l'ABA a présenté au gouvernement des recommandations concernant l'élaboration du plan d'action. Notre mémoire portait sur la promotion des lois propres aux Autochtones, sur la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies dans une perspective sexospécifique, sur la protection du droit de participer au processus décisionnel et sur le consentement préalable, libre et éclairé, sur la promotion du bien-être économique, social et culturel des Autochtones, sur l'examen des lois sur la propriété intellectuelle, la réforme du droit et la déclaration des Nations unies, sur la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies et la réforme des lois du Canada, et, enfin, sur les mesures de suivi, de surveillance et de recours et d'autres questions liées à la reddition des comptes dans le cadre de la mise en œuvre.

Aujourd'hui, je vais vous parler plus précisément du droit de participer au processus décisionnel. Je tiens à féliciter le gouvernement fédéral d'avoir adopté la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous savons tous à quel point c'est important. Je suis également consciente du fait qu'il était difficile d'élaborer un plan d'action dans le délai de deux ans prévu par la loi.

L'une des préoccupations que je voudrais soulever aujourd'hui est que le plan d'action énonce très clairement les intentions du gouvernement, mais qu'il ne précise guère comment et quand celui-ci va concrétiser ces intentions. Faute d'échéancier, on peut difficilement mesurer les progrès obtenus. Le « comment » est extrêmement important. Le mode de collaboration qui permettra d'atteindre les objectifs de la déclaration est au cœur du travail à venir si l'on veut effectivement travailler à la réconciliation et à la reconstruction des relations, comme le prévoient la déclaration des Nations unies et la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La déclaration des Nations unies fournit un cadre pour la réconciliation en instaurant des normes à respecter au moment de rebâtir et de renouveler les relations. Elle facilite la transformation d'une relation coloniale — dans laquelle les gouvernements du Canada prennent des décisions pour les Autochtones ou les concernant — en une relation où les Autochtones sont autonomes et participent pleinement aux décisions touchant particulièrement et spécialement leurs droits.

The UN declaration directs us to build this new relationship based on the principles of trust, good faith, human rights, equality and non-discrimination.

Exemplifying my concern around the lack of how the government intends to fulfill the action plan are the guiding principles set out in the opening of the action plan, which state the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act mandates the Government of Canada to not only consult Indigenous peoples but also cooperate with them. This means that Indigenous peoples have the opportunity, including through their representative organizations, to participate in and positively influence federal decision-making processes, with adequate time and supported by adequate resources.

What this principle fails to understand is that achieving the UN declaration requires working together in a spirit of partnership and mutual respect. Indigenous peoples are not to simply inform federal decision-making but must actually be part of these decision-making processes.

Knowing how the government works provides us clarity and transparency on how the government is going to work with Indigenous peoples across Canada to implement the UN declaration.

I recognize that figuring out this critical step of how we work together is no small task, but I can't understand how we can do any of the work on implementing the UN declaration if we haven't first done so. I'm not suggesting a single or one-size-fits-all approach, but these questions around how Indigenous peoples want to be part of the process and engage with the government must be understood. These processes must be agreed upon before working toward implementing the UN declaration.

How this work will be done must also pay particular attention to distinctions between First Nations, Inuit and Métis peoples, as well as regional differences, and also gender, gender diversity and other intersectional considerations.

I want to highlight three areas where consideration of how the work will be done, rather than just what will be done, is really lacking.

There's recognition of a need to establish an independent Indigenous rights monitoring oversight recourse or remedy mechanism, but again, there is no indication of how this will be done. There's no indication or process laid out to identify how we're going to work together for the review of laws. Also, there is no recognition or process laid out on how we can work together to implement Indigenous people's rights to self-determination, ensuring that Indigenous peoples can make

La déclaration des Nations unies nous invite à bâtir cette nouvelle relation en nous fondant sur les principes de la confiance, de la bonne foi, des droits de la personne, de l'égalité et de la non-discrimination.

Les principes directeurs énoncés dans l'introduction du plan d'action illustrent bien ma préoccupation quant au fait que le gouvernement ne précise pas comment il entend mettre en œuvre le plan d'action, lequel prévoit que la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait obligation au gouvernement du Canada non seulement de consulter les Autochtones, mais aussi de collaborer avec eux. Cela veut dire que les Autochtones doivent avoir la possibilité, y compris par l'entremise de leurs organisations représentatives, de participer aux processus décisionnels fédéraux et d'exercer une influence positive sur ceux-ci, en disposant de suffisamment de temps et de ressources.

Ce qui échappe à ce principe, c'est que la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies suppose une collaboration dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. Les Autochtones ne doivent pas se contenter d'alimenter le processus décisionnel fédéral, ils doivent en faire réellement partie.

En sachant comment le gouvernement va s'y prendre, on instaure clarté et transparence dans la façon dont il va travailler avec les Autochtones partout au Canada pour mettre en œuvre la déclaration des Nations unies.

J'admets que ce n'est pas une tâche facile que de circonscrire cette étape cruciale de notre collaboration, mais je ne vois pas comment on pourrait faire quoi que ce soit pour mettre en œuvre la déclaration des Nations unies si on ne passe pas par là. Je ne suis pas en train de proposer une méthode unique ou universelle, mais il faut comprendre les enjeux associés au désir des Autochtones de participer au processus et de collaborer avec le gouvernement. Il faut s'entendre sur les méthodes avant de travailler à la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies.

La façon dont ce travail sera effectué doit aussi tenir compte, notamment, des distinctions entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que des différences régionales, de la sexospécificité, de la diversité des genres et d'autres considérations intersectionnelles.

J'aimerais souligner trois domaines où l'on ne tient pas vraiment compte de la façon dont le travail sera fait pour privilégier plutôt ce qui sera fait.

On sait qu'il faut instaurer un mécanisme indépendant de suivi, de surveillance et de recours concernant les droits des Autochtones, mais, là encore, on ne sait absolument pas comment ce sera fait. Il n'y a aucune indication ni aucun processus permettant de déterminer comment nous allons collaborer à l'examen des lois. Rien n'est prévu non plus concernant le mode de collaboration qui permettra de mettre en œuvre le droit des Autochtones à l'autodétermination, en veillant

decisions about their territories and work with Canadian governments on land and resource questions.

Kinanaskomitin. Marsee. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Gunn. I now invite Mr. Coates to give his opening remarks.

Ken Coates, Professor, Indigenous Governance Program, Yukon University, as an individual: Mr. Chair, senators and fellow witnesses, it's an honour to be with you today. I'm calling in today from northern Finland, just south of the traditional territories of the Sámi peoples. I'll be visiting them tomorrow and talking to some of the folks involved in the political processes in Scandinavia. I'm from the Yukon and Saskatchewan, so it is a broad cross-section of experiences.

The implementation of the UNDRIP Act of 2021 is actually a vital topic. We must remind ourselves always that UNDRIP was a remarkable international achievement — quite frankly, one that I did not expect would work. It was a real accomplishment by the Indigenous folks who put it together. UNDRIP documents shared hardships, injustices, mistreatment and sorrows of Indigenous peoples around the world, and it covered a whole variety of Indigenous groups, cultural encounters and historical and legal settings. In its early years, after its passage at the United Nations, UNDRIP was described as an “aspirational document,” outlining what Indigenous people deserved from their national governments and what national governments and the United Nations together felt was actually owed to them.

UNDRIP was not crafted as a definitive and detailed legislative program. It was not designed to respond to any particular national or regional context but as a general statement of principles and values. What it did was call the world to do much better — a lot better than what they'd been doing with the treatment of Indigenous people, starting with respecting Indigenous and treaty rights but going far beyond that in the areas of equity and social justice.

As a non-Aboriginal person, I come at it differently from Indigenous scholars. I've been troubled by how UNDRIP has unfolded to this point. The response in Canada to UNDRIP has been mixed, at best. Most non-Indigenous people in Canada ignore it or, if they have paid much attention to it, see it as a vague roadmap toward better relationships, not a definitive, detailed plan.

In my experience of talking to Indigenous people at the community level, they're much more familiar with UNDRIP than non-Indigenous people are and know about the

à ce qu'ils puissent prendre des décisions au sujet de leurs territoires et collaborer avec les gouvernements du Canada au règlement des enjeux relatifs aux terres et aux ressources.

Kinanaskomitin. Marsee. Merci.

Le président : Merci, maître Gunn. J'invite maintenant M. Coates à faire son exposé préliminaire.

Ken Coates, professeur, Programme de gouvernance autochtone, Université du Yukon, à titre personnel : Monsieur le président, sénatrices, sénateurs et témoins de mon groupe, c'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous parle depuis le Nord de la Finlande, juste au sud des territoires traditionnels des Sámis. J'irai les voir demain et je m'entretiendrai avec des gens qui participent aux processus politiques en Scandinavie. Je viens du Yukon et de la Saskatchewan, et tout cela me donne un vaste échantillon d'expériences.

La mise en œuvre de la DNUDPA de 2021 est en réalité un sujet vital. Nous ne devons jamais oublier que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est un accomplissement international remarquable — auquel je ne m'attendais pas, d'ailleurs. C'est un exploit réalisé par les Autochtones. Les documents de la DNUDPA rendent compte des difficultés, des injustices, des mauvais traitements et des souffrances des Autochtones partout dans le monde, et ils renvoient à toutes sortes de groupes autochtones, de rencontres culturelles et de contextes historiques et juridiques. Dans les premières années après son adoption, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones était décrite comme un « document ambitieux » décrivant ce que les Autochtones méritaient d'obtenir de leurs gouvernements nationaux et ce que les gouvernements nationaux et les Nations unies considéraient comme leur étant dû.

La DNUDPA n'a pas été rédigée comme un programme législatif formel et détaillé. Elle n'a pas été conçue en fonction d'un contexte national ou régional, mais comme un énoncé général de principes et de valeurs. Elle a appelé le monde à faire beaucoup mieux — beaucoup mieux qu'auparavant à l'égard des Autochtones, en commençant par le respect des droits ancestraux et issus de traités, mais en allant beaucoup plus loin dans les domaines de l'équité et de la justice sociale.

Comme non-Autochtone, j'aborde la question différemment des universitaires autochtones. J'ai été troublé par la façon dont la DNUDPA s'est déployée jusqu'ici. La réaction du Canada a été mitigée, au mieux. La plupart des non-Autochtones du Canada n'en connaissent pas l'existence ou, s'ils s'y sont intéressés, ils estiment qu'il s'agit d'une vague feuille de route vers de meilleures relations, et non d'un plan formel et détaillé.

D'après les discussions que j'ai eues avec des Autochtones à l'échelle communautaire, ils connaissent beaucoup mieux la DNUDPA que les non-Autochtones et en connaissent la loi de

implementation act. I would also say, in my experience, few of them look at this current process with either excitement or hope — they see it as another part of a process that Canada has gone through over many years.

As a way of framing my conversation and contribution today, permit me to make four different observations about UNDRIP and the Canadian implementation process more generally than perhaps others might. I will start with this: The history of Indigenous-government relations in Canada is one of broken promises and a failure to honour commitments. You can see this from the Peace and Friendship Treaties in the Maritimes in the 18th century. It goes through to the Royal Proclamation, also in the 18th century, to the historic treaties starting in Ontario and moving across Western and Northern Canada.

UNDRIP and its implementation has the potential to be another example of heightened expectations and broken promises. I urge the Senate and Parliament to ensure they're truly committed to the shared completion of the process — and I agree with Ms. Gunn's observation about making it a shared process — and to actually honour the promises. Don't go down the path unless you're prepared to finish the exercise. Frankly, we've seen that happen too many times before.

UNDRIP describes the abuses and excesses of colonial powers and nation states regarding Indigenous peoples. It outlines the minimal steps necessary to address the damage. The damage is huge and in some places permanent, but no one has actually put a cost to this. I read through the implementation plan again today in quite some detail, and every line spoke to me of tens of millions of dollars — every single line. I wonder if people have actually really put a cost to this. Is it possible to fund UNDRIP? I don't say this to say we shouldn't do it but because I want us to do it right. Is UNDRIP and the implementation act politically saleable?

I'll use one example. I have grave concerns about the rapid and continuing decline of Indigenous language use across this country. Look at the UNDRIP provisions on education and services and the implementation part of that — it will cost literally billions of dollars to do this properly. It's urgently needed. We should have done this 50 years ago. We should never have had to do it in the first instance. Our present efforts in language retention and strengthening are tiny compared to the actual need.

Third, implementation is a process and not a destination. It's not clear to me that the Canadian public has a clear vision — certainly not one that's shared with Aboriginal peoples — of the

mise en œuvre. Je peux aussi vous dire que, d'après mon expérience, peu d'entre eux démontrent de l'enthousiasme ou de l'espoir au vu du processus actuel. Ils estiment que c'est une énième version d'un processus en vigueur au Canada depuis des années.

Pour situer ma conversation et ma contribution d'aujourd'hui, permettez-moi de faire quatre observations distinctes au sujet de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du processus de mise en œuvre au Canada, de façon plus générale que d'autres pourraient peut-être le faire. Je commencerai par rappeler que l'histoire des relations entre les Autochtones et le gouvernement au Canada est une histoire de promesses non tenues et de non-respect d'engagements. On peut le constater en consultant les traités de paix et d'amitié du XVIII^e siècle dans les Maritimes. Cela passe par la Proclamation royale, également du XVIII^e siècle, et cela va jusqu'aux traités historiques en Ontario et dans l'Ouest et le Nord du Canada.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sa mise en œuvre pourraient être un autre exemple d'espoirs déçus et de promesses non tenues. J'invite instamment le Sénat et le Parlement à s'assurer qu'ils sont vraiment déterminés à ce que le processus soit mené à terme conjointement — et je suis d'accord avec l'observation de Me Gunn sur la nécessité d'en faire un processus commun — et à respecter les promesses. Ne vous engagez pas dans cette voie à moins d'être disposés à terminer l'exercice. À vrai dire, c'est arrivé beaucoup trop souvent.

La DNUDPA décrit les violences et les excès commis par les puissances coloniales et les États-nations contre les Autochtones. Elle énumère les étapes minimales nécessaires pour réparer les dommages. Ces dommages sont énormes et parfois permanents, mais personne n'en a jamais vraiment chiffré le coût. J'ai relu le plan de mise en œuvre aujourd'hui en m'intéressant aux détails, et chaque ligne renvoie à des dizaines de millions de dollars — chaque ligne. Je me demande si on a effectivement chiffré tout cela. Est-il possible de financer la DNUDPA? Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je veux que cela se fasse correctement. La DNUDPA et la loi de mise en œuvre sont-elles vendables politiquement?

Je vais vous donner un exemple. Je m'inquiète beaucoup du déclin rapide et continu des langues autochtones au pays. Considérez les dispositions de la Déclaration des Nations unies en matière d'éducation et de services et envisagez la mise en œuvre de ces dispositions. Cela coûtera littéralement des milliards de dollars. Et c'est un besoin urgent. Nous aurions dû le faire il y a 50 ans. Nous n'aurions jamais dû avoir à le faire au départ. Les mesures actuelles de maintien et de renforcement des langues sont dérisoires par rapport aux besoins réels.

Troisièmement, la mise en œuvre est un processus et non une fin. Je ne suis pas certain que la population canadienne ait une idée claire — et sûrement pas une idée partagée avec les

desired outcomes. In other words, we've started down a path but don't know where we're going. Real autonomy, political re-empowerment, prosperity sharing and cultural revitalization are essential if Canada is to honour the UNDRIP agreement.

Evidence of general Canadian support for these outcomes is scarce. In the past — and I see elements of this in the implementation plan — the goal was to tinker with programs and make small changes rather than a fundamental reordering of our government system.

My fourth point — and you'll know this because you're working on this document very carefully — UNDRIP implementation is incredibly complicated and extremely difficult. British Columbia's draft implementation plan and the initial steps they've taken to implement UNDRIP show this to be true. Implementation cannot be constrained by artificial deadlines and must be driven by Indigenous priorities, protocols and timing — not be set by a legislative agenda or a particular government's agenda.

It will take decades to get this right. The Yukon signed its land claim deal in 1993. It has only implemented a small part of the overall modern treaty of 1993. This agreement will take decades to get right, recognizing that as things go slow, the costs and consequences of doing so are borne disproportionately by Indigenous peoples.

In sum, the implementation of UNDRIP, if done properly — and I truly want to see it done properly — will transform Canada in constructive and positive ways. It's not simply a matter of changing a few policies and programs. It calls on our country to address historical injustices and return the country to real partnership with Indigenous peoples.

What I see is that First Nations, Inuit and Métis are eager for such a reimagining of Canada. They deserve it. I'm not yet clear that the Canadian public is prepared for such a transformation. We have some places — the three northern territories and northern Quebec being decent examples — where the kind of transformation we desire is actually under way.

Is the country as a whole ready for this transformation? Sadly, I think it's not. A huge part of our job at this juncture collectively — Indigenous and non-Indigenous people, parliamentarians, academics and others — is to actually do the work of getting Canada ready for UNDRIP in a positive and

Autochtones — des résultats souhaités. Autrement dit, nous nous sommes engagés dans une voie, mais nous ne savons pas où nous allons. Pour que le Canada puisse honorer la DNUDPA, il faudra que les Autochtones jouissent d'une véritable autonomie, retrouvent leur émancipation politique, partagent la prospérité et connaissent une revitalisation culturelle.

On ne voit guère de preuve de l'appui général du Canada à ces objectifs. Dans le passé — et j'en vois des éléments dans le plan de mise en œuvre —, on s'est contenté de rafistoler les programmes et d'apporter des changements mineurs au lieu de réorganiser fondamentalement notre système gouvernemental.

Quatrièmement — et vous le savez parce que vous travaillez très attentivement sur ce document —, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est incroyablement compliquée et extrêmement difficile. L'ébauche du plan de mise en œuvre de la Colombie-Britannique et les premières mesures qu'elle a prises pour mettre en œuvre la DNUDPA en sont la preuve. La mise en œuvre ne peut être limitée par des échéances artificielles et elle doit être orientée par les priorités, les protocoles et le calendrier autochtones, et non par un programme législatif ou par les objectifs stratégiques d'un gouvernement.

Il faudra des décennies pour rétablir la situation. Le Yukon a signé son entente sur les revendications territoriales en 1993. Il n'a mis en œuvre qu'une petite partie du traité moderne de 1993. Il faudra des décennies pour obtenir des résultats dans le cadre de cette entente, compte tenu du fait que, comme les choses évoluent lentement, ce sont les Autochtones qui en assument de façon disproportionnée les coûts et les conséquences.

Pour tout dire, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, si elle est faite correctement — et je tiens vraiment à ce qu'elle le soit — transformera le Canada de façon constructive et positive. Il ne s'agit pas simplement de changer quelques politiques et programmes. Cela suppose que notre pays remédie aux injustices historiques et rétablisse un véritable partenariat avec les Autochtones.

À ce que je sache, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont impatients de voir le Canada réinventé. Ils le méritent. Je ne suis pas encore certain que la population canadienne soit prête pour une telle transformation. Il y a des endroits — les trois territoires du Nord et le Nord du Québec étant de bons exemples — où le genre de transformation que nous souhaitons est en cours.

Le pays dans son ensemble est-il prêt pour cette transformation? Je pense malheureusement que non. À ce stade, une grande partie de notre travail collectif — Autochtones et non-Autochtones, parlementaires, universitaires et d'autres — consiste à préparer le Canada à la Déclaration des Nations unies

constructive way. We have a lot of work to do before we actually get to the starting line, let alone the finish line.

Thank you very much for your attention. I wish you all the best in your very important work.

The Chair: Thank you, Mr. Coates. I'll now invite Mr. Young to give his opening remarks.

Tuma Thomas William Young, K.C., Lawyer, Smith Law and Professor, L'nu Studies, Cape Breton University, as an individual:

[Indigenous language spoken].

Greetings, everyone. I would like to thank the senators for inviting me to come and give you my perspective on the questions asked of us.

I also want to give a nod to my colleagues who are on the line here. They're very well respected in their fields, and I acknowledge them and their hard work. I am really honoured to be in the same room as everybody here, especially my L'nu colleagues here.

When I come into this room, it gives me a smile, because there was a time when there was none and these rooms were not exactly welcoming. Times have changed, and that's part of the story.

As you have heard, there are presentations. We can make presentations and talk about academic things, but I want to tell you the story of how we got here. I only have about five minutes — we don't have a whole lot of time — and the story will have to be revamped, but this story goes back to how it was told to me, about international law and the United Nations, and it started in the 1970s.

Even as a young child, I would hear about the grand council making petitions to the United Nations. I heard stories of one of your now-retired fellow senators, Senator Lovelace Nicholas, and her battle, going to the United Nations. The grand council went there in the 1980s, so I am also talking about their role there.

This story begins long before we are even here; it begins a long time ago. The story will continue, and it has continued. We just got here. We've gotten a few chapters in there. This is how this story is told in my communities, in the Mi'kmaq communities, the story of UNDRIP and how it came to be.

When I am with my colleagues at the Indigenous Bar Association — as you heard from Ms. Gunn — we often hear from the old elders at the IBA about their role in crafting UNDRIP and how difficult their struggles were, particularly the

sur les droits des peuples autochtones de façon positive et constructive. Nous avons beaucoup de travail à faire avant d'arriver à la ligne de départ, sans parler de la ligne d'arrivée.

Merci beaucoup de votre attention. Je vous souhaite la meilleure des chances dans votre travail très important.

Le président : Merci, monsieur Coates. J'invite maintenant M. Young à faire son exposé préliminaire.

Me Tuma Thomas William Young, c.r., avocat, Smith Law et professeur, Études L'nu, Université du Cap-Breton, à titre personnel :

[Mots prononcés dans une langue autochtone].

Bonjour à tous. Je voudrais remercier les sénateurs de m'avoir invité à venir vous donner mon point de vue sur les questions qui nous ont été posées.

Je tiens également à saluer mes collègues qui sont en ligne. Ils sont très respectés dans leur domaine, et je les remercie pour leur travail acharné. Je suis vraiment honoré d'être dans la même pièce que tout le monde ici, en particulier mes collègues de L'nu.

Lorsque je viens ici, je souris, car il fut un temps où ce n'était pas le cas et où ces pièces n'étaient pas vraiment accueillantes. Les temps ont changé, et il ne faut pas l'oublier.

Vous avez entendu des exposés. Nous pouvons faire des exposés et parler de choses théoriques, mais je veux plutôt vous raconter comment nous en sommes arrivés ici. Je ne dispose que d'environ cinq minutes — nous n'avons pas beaucoup de temps — et je devrai ajuster l'histoire, mais elle remonte à la façon dont on me l'a racontée, elle parle du droit international et des Nations unies, et elle a commencé dans les années 1970.

Même lorsque j'étais enfant, j'entendais parler du grand conseil qui présentait des pétitions aux Nations unies. J'ai entendu parler de l'une de vos collègues sénatrices aujourd'hui à la retraite, la sénatrice Lovelace Nicholas, et de sa bataille aux Nations unies. Le grand conseil s'y est rendu dans les années 1980, et je parle donc aussi de son rôle à cet égard.

L'histoire commence bien avant que nous ne soyons ici; elle commence il y a bien longtemps. L'histoire se poursuivra, et elle s'est poursuivie. Nous venons d'arriver. Nous venons d'en écrire quelques chapitres. C'est ainsi que cette histoire est racontée dans mes communautés, dans les communautés mi'kmaq, l'histoire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et comment elle a vu le jour.

Lorsque je suis avec mes collègues de l'Association du Barreau autochtone, comme vous l'a dit Mme Gunn, nous entendons souvent les anciens de l'ABA nous parler de leur rôle dans l'élaboration de la déclaration et des difficultés qu'ils ont

struggle over the letter “S” in that thing. Even down to a single letter, it was always a struggle, but they persevered, and we are now there.

In this legislation, in the implementation and the action plan, there will be struggles. We’ve all gone through them here.

That is the role of our Indigenous people, the L’nu people who made this a possibility. They started thinking about this. It wasn’t just a few years ago; the implementation was not here a few years ago.

The story also contains Canada’s role. When the story is told in our communities, we tell the story about what exactly happened at the United Nations — the struggles to get the letter “S” and the adoption by the General Assembly of the United Nations, with four countries refusing to accept it at the time. You know that story, and Canada is part of that story. It is told; we don’t forget that.

Then the story changed again when Canada decided to adopt it and bring it into existence in the federal system. That was, I believe, a few years ago.

The next chapter is the story of the implementation act and how that has caused the expectations of many people in our communities to rise. “Do you think it really will actually happen? Can there be a change in the relationship?” That’s really what it is all about — our relationships with each other.

There are other parts to the story — the implementation act and the action plan and going through it. That raised more expectations. “Okay, we’re starting.” But then others tell us, “Be careful. Be warned. We’ve gone down this road before. We know that it may come to nothing.”

Then we have the stories still being developed about the role of the provinces. We know that one province has developed their own implementation act, but what about the other provinces and territories — or even our own Indigenous governance? That story is still unfolding and being told. We don’t know where it’s going to lead us.

My final point in my five-minute presentation is that I would ask the senators to think very carefully about how this story is told from the Indigenous perspective. Everything is woven in there. Even that Indigenous perspective is not unanimous. People have different interpretations based on their own expectations. I probably have a legal perspective, a legal interpretation, et cetera, on this, but some of my grassroots cousins have different interpretations of what free, prior and informed consent means and how this will work out. Many others will ask, “Will it make a change?” because they don’t see any right now.

rencontrées, notamment en ce qui concerne la lettre « S ». Même à une lettre près, c’était toujours une lutte, mais ils ont persévéré, et nous y sommes arrivés.

Cette loi, sa mise en œuvre et son plan d’action ne seront pas exempts de difficultés. Nous en avons tous vécues.

C’est le rôle de nos peuples autochtones, les L’nu, qui ont fait de cette possibilité une réalité. Ils ont lancé la réflexion. Ce n’était pas il y a quelques années; la mise en œuvre n’existait pas il y a quelques années.

L’histoire parle aussi du rôle du Canada. Lorsque l’histoire est racontée dans nos communautés, nous racontons ce qui s’est exactement passé aux Nations unies, les luttes pour obtenir la lettre « S » et l’adoption par l’Assemblée générale des Nations unies, avec quatre pays refusant de l’accepter à l’époque. Vous connaissez cette histoire, et le Canada en fait partie. Nous la racontons; nous ne l’oublions pas.

L’histoire a de nouveau changé lorsque le Canada a décidé d’adopter la déclaration et de la mettre en œuvre au niveau fédéral. C’était, je crois, il y a quelques années.

Le chapitre suivant est l’histoire de la loi de mise en œuvre et de la façon dont elle a suscité les attentes de nombreuses personnes dans nos communautés. « Pensez-vous que cela va vraiment se produire? Les relations peuvent-elles changer? » Car c’est bien de cela qu’il s’agit, de nos relations les uns avec les autres.

Il y a d’autres parties à l’histoire, la loi de mise en œuvre, le plan d’action et son exécution. Cela a suscité plus d’attentes. « D’accord, nous commençons. » Mais ensuite, d’autres nous disent: « Attention. Soyez prévenus. Nous avons déjà emprunté cette voie. Nous savons qu’elle peut ne mener à rien. »

Puis nous avons les histoires encore en cours de développement sur le rôle des provinces. Nous savons qu’une province a élaboré sa propre loi de mise en œuvre, mais qu’en est-il des autres provinces et territoires, ou même de notre propre gouvernance autochtone? Cette histoire est encore en cours et est racontée. Nous ne savons pas où elle nous mènera.

Le dernier point de mon intervention de cinq minutes est que je demanderais aux sénateurs de réfléchir très attentivement à la façon dont cette histoire est racontée du point de vue autochtone. Tout est relié. Même cette perspective autochtone n’est pas unanime. Les gens ont des interprétations différentes basées sur leurs propres attentes. J’ai probablement un point de vue juridique, une interprétation juridique, sur la question, mais certains de mes cousins sur le terrain ont des interprétations différentes de ce que signifie le consentement libre, préalable et éclairé et de la manière dont cela fonctionnera. Beaucoup d’autres se demanderont si cela apportera des changements, parce qu’ils n’en voient pas pour l’instant.

So, the story is still unfolding. Interwoven into this story is the significant role played by the Royal Commission on Aboriginal Peoples. We must never, ever forget that. Also, the Truth and Reconciliation Commission, or TRC, and the Calls to Action played a very big role here. We must never forget that story. Also, we have the story of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and the Calls for Justice. Those are part of the story here.

When you, as senators, are looking at studying this implementation, I suggest you must look at those stories again. You may say, “I’ve heard that before. I’ve listened to it. I’ve read that.” Stories are told over and over again. It’s the same with the stories of how the houses of Parliament came to be. I don’t know how that story goes. I went up to the other place, looking for the old Senate, and then I went over there by the photographic gallery, and I landed here. Somebody forgot to tell me that part of the story. Anyway, it’s all part of our history, interwoven with all of this.

I don’t have a lot of time. In my remarks, there are 10 items I can talk about, but I really want to focus on a single overarching one. That is how to bring *L’nuwey Tplutaqan* to the implementation. *L’nuwey Tplutaqan* is Mi’kmaq law — Indigenous laws and legal principles. How can we use legal pluralism? They talk about that in the action plan. We have studied legal pluralism and all the other theories and Indigenous legal theory in one part, but then we bring that to the work we do. I will tell you some stories of how I do it. It can sound a bit frightening. How do we weave that into the legislative work of the Senate and House of Commons and into the role of the Crown?

I can show you some examples of how I do it in my daily life and the work I do. That’s where I want to focus my attention — how the Senate, Parliament and Canada can include and celebrate *L’nuwey Tplutaqan* in the work they do. *Wela’liog*.

The Chair: Thank you, Mr. Young. We will open the floor to questions from senators. We are on a tight timeline. If you can keep questions and answers as succinct as possible, that would be helpful.

Witnesses, if you don’t feel you have enough time to provide a complete answer, feel free to provide an answer in writing as well.

I will open with the first question; it’s for all the witnesses. In your opinion, what are the top three topics or issues that this committee should focus on during its study into the implementation of the UNDRIP Act? How should progress on

L’histoire n’est pas terminée. Le rôle important joué par la Commission royale sur les peuples autochtones est étroitement lié à cette histoire. Nous ne devons jamais, au grand jamais, l’oublier. La Commission de vérité et réconciliation, la CVR, et les appels à l’action ont également joué un rôle très important. Nous ne devons jamais oublier cette histoire. Il y a aussi l’histoire de l’enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les appels à la justice. Cela fait aussi partie de l’histoire.

Lorsque vous, en tant que sénateurs, envisagez d’étudier cette mise en œuvre, je vous suggère d’examiner ces histoires. Vous direz peut-être : « J’ai déjà entendu cela. Je l’ai écouté. Je l’ai lu. » Les histoires sont racontées encore et encore. Il en va de même pour l’histoire de la création des chambres du Parlement. Je ne sais pas quelle est cette histoire. Je suis allé à l’autre endroit, à la recherche de l’ancien Sénat, puis je suis allé là-bas, près du musée de la photo, et je me suis retrouvé ici. Quelqu’un a oublié de me raconter cette partie de l’histoire. Quoi qu’il en soit, tout cela fait partie de notre histoire, toutes ces choses sont reliées.

Je n’ai pas beaucoup de temps. Dans mes remarques, il y a 10 points que je peux aborder, mais je veux vraiment me concentrer sur un seul point primordial. Il s’agit de savoir comment mettre en œuvre *L’nuwey Tplutaqan*. *L’nuwey Tplutaqan* est la loi Mi’kmaq, les lois et les principes juridiques autochtones. Comment pouvons-nous utiliser le pluralisme juridique? Le plan d’action en parle. Nous avons étudié le pluralisme juridique et toutes les autres théories, ainsi que la théorie juridique autochtone, mais il faut l’appliquer ensuite dans notre travail. Je vais vous raconter quelques anecdotes sur la manière dont je procède. Cela peut sembler un peu effrayant. Comment intégrer cela au travail législatif du Sénat et de la Chambre des communes et au rôle de la Couronne?

Je peux vous donner quelques exemples de la façon dont je le fais dans ma vie quotidienne et dans mon travail. Voilà sur quoi je veux concentrer mon attention, comment le Sénat, le Parlement et le Canada peuvent inclure et célébrer *L’nuwey Tplutaqan* dans leur travail. *Wela’liog*.

Le président : Merci, maître Young. Nous allons passer aux questions des sénateurs. Nous disposons de très peu de temps. Si vous pouvez faire en sorte que les questions et les réponses soient aussi succinctes que possible, cela serait utile.

Chers témoins, si vous estimez ne pas avoir assez de temps pour fournir une réponse complète, n’hésitez pas à fournir aussi une réponse par écrit.

Je vais poser la première question; elle s’adresse à tous les témoins. À votre avis, quels sont les trois principaux sujets ou questions sur lesquels notre comité devrait se concentrer au cours de son étude sur la mise en œuvre de la loi sur la

the implementation of the action plan be measured, and by whom?

We will start with Ms. Gunn.

Ms. Gunn: Thank you so much for the question and getting us focused on the questions that you are addressing. In my presentation, I focused on one — studying both how the government has consulted and cooperated thus far and what information the government is seeking from Indigenous peoples on how Indigenous peoples want to participate going forward.

With the legislative time frame, it jumps so far to figuring out what we will do that it didn't do a great job of thinking about how, and that's important.

The second point, which relates to measuring progress, is figuring out timelines. There is so much about what we will do and what the government will accomplish in five years, but there is no sense of where they are starting or ending and how we will move through this. There is a lot of work that must be done around that just to figure out how progress should be addressed.

Another topic that needs to be studied around the implementation act is how the government is educating itself. I didn't have a chance to get to that, but I want to point to the submissions you received from the Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples and questions about how the government is training itself to work toward implementation.

I'm concerned that a lot of the training is being done with and through the Department of Justice, whose staff may not have much experience working with international law. I know of no law school in Canada that includes international law as a required course. So, again, finding out how the government is educating itself should be studied. I think those are probably my top points.

Lastly, on measuring progress — this needs to use Indigenous peoples' measuring sticks. How do we want to judge what we are going for? My measuring stick is this: How do I feel about the future for my daughter? She is 5 years old. It took us a long time to even get to this act. Am I seeing progress? Am I feeling better about the world that she is living in? It is not just checkmarks in boxes regarding how many items on that action list have been completed. Thank you.

Mr. Coates: That is a wonderful question. Talk about frightening us in the very first instance, Mr. Chair. In the first instance, action plans terrify me. They are long and complicated — they have long, long lists. They are daunting, to say the least. I would mention three things in terms of priorities.

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? Comment les progrès de la mise en œuvre du plan d'action devraient-ils être mesurés, et par qui?

Nous commencerons par Mme Gunn.

Me Gunn : Merci beaucoup de la question et d'attirer notre attention sur les points que vous mentionnez. Dans mon exposé, je me suis concentrée sur un seul, étudier à la fois la façon dont le gouvernement a consulté et coopéré jusqu'à présent et ce que le gouvernement veut savoir des peuples autochtones quant à la façon dont ils veulent participer à l'avenir.

Dans le cadre du calendrier législatif, on s'est tellement empressé de déterminer ce que l'on allait faire que l'on n'a pas bien réfléchi à la manière de le faire, même si c'est important.

Le deuxième point, qui concerne la mesure des progrès, est la détermination des échéances. On parle beaucoup de ce que nous ferons et de ce que le gouvernement accomplira dans cinq ans, mais on ne connaît pas le point de départ ou le point d'arrivée, ni comment nous allons progresser. Il y a beaucoup de travail à faire à ce sujet, simplement pour comprendre comment les progrès doivent être évalués.

Un autre sujet qui doit être étudié dans le cadre de la loi de mise en œuvre est la façon dont le gouvernement s'améliore lui-même. Je n'ai pas eu l'occasion d'aborder cet enjeu, mais j'aimerais attirer votre attention sur les mémoires que vous avez reçus de la Coalition pour les droits humains des peuples autochtones et sur les questions relatives à la façon dont le gouvernement se prépare à la mise en œuvre.

Je suis préoccupée par le fait qu'une grande partie de la formation se fait avec et par l'intermédiaire du ministère de la Justice, dont le personnel n'a peut-être pas beaucoup d'expérience en matière de droit international. Je ne connais aucune faculté de droit au Canada où le droit international est un cours obligatoire. Donc, une fois de plus, il faudrait étudier la façon dont le gouvernement se prépare. Je pense que ce sont là mes principaux points.

Enfin, en ce qui concerne la mesure des progrès, il faut utiliser les critères des peuples autochtones. Comment voulons-nous juger ce que nous faisons? Mon critère est le suivant : quelle est mon impression de l'avenir pour ma fille? Elle a 5 ans. Il nous a fallu beaucoup de temps pour en arriver à cette loi. Est-ce que je vois des progrès? Est-ce que je me sens plus optimiste quant au monde dans lequel elle vit? Il ne s'agit pas seulement de cocher des cases pour savoir combien d'éléments de la liste d'actions ont été réalisés. Merci.

M. Coates : C'est une excellente question. Voilà une façon de nous effrayer dès le départ, monsieur le président. En premier lieu, les plans d'action me terrifient. Ils sont longs et compliqués, ils comprennent de très longues listes. Ils sont intimidants, c'est le moins que l'on puisse dire. Je mentionnerais trois priorités. Il

You must get the consultation and engagement piece right. Ms. Gunn is completely right on that. If you do it the wrong way, even if you get the right result, you won't get the kind of peace and solidarity you want out of this process. How is the consultation being done? How is the engagement going to proceed?

Second, you shouldn't get too lost in the weeds before you know what the goal is. What will Canada look like at the end of this process? What is the target for implementation? When you have UNDRIP in power, what will it actually look like?

That part is very valuable. The third aspect is the combination of timelines and budget. It will cost billions of dollars to implement UNDRIP properly, which is far more than anybody has guessed. Whatever you think it might cost, multiply that by five and you might get close. You must be very clear about the timelines to keep those expectations that Ms. Gunn talked about in line and under control, and to let people know that they are there.

How will you know you have made progress? I will say two things about progress. To use the Yukon, the Northwest Territories and Nunavut as examples, people often refer to the treaty processes in the North as different ways of failing, because they have not been implemented in full.

Also — and this is a bit different — is the spirit of UNDRIP being honoured in the daily activities and lives of Parliament? Each day, when you meet and talk about issues pertinent to the country, have you taken into account the obligations under UNDRIP?

By all means, look at the problems, try to fix the policies and make things better. But, as you're going forward, every day, the spirit of UNDRIP must define and motivate Canada in different powerful, exciting and dramatically unique ways. To use the example of the Yukon again — there, modern treaties have not been fully implemented, but the spirit of the treaties hangs over the territory in a positive way every single day; the Yukon operates under that. I encourage you to ensure that kind of ethos is present in the management of this implementation act. Thank you very much.

Mr. Young: While looking at the questions, I was thinking about how to answer them. I came up with one or two points, and those are around the monitoring plan, which also has an education aspect to it.

The implementation action plan calls for the creation of a monitoring plan or mechanism. That's where your attention can be focused, because a lot of the international work has been done. There will probably not be any more work done on that area. The legislative work — for the most part — has been done. It is now getting to the implementation aspect, and we must start

faut que la consultation et la participation soient bonnes. Mme Gunn a tout à fait raison sur ce point. Si vous vous y prenez mal, même si vous obtenez le bon résultat, vous n'obtiendrez pas le genre de paix et de solidarité que vous attendez de ce processus. Comment la consultation est-elle menée? Comment la participation va-t-elle se dérouler?

Deuxièmement, il ne faut pas se perdre dans les détails avant de savoir quel est l'objectif. À quoi ressemblera le Canada à la fin du processus? Quel est l'objectif de la mise en œuvre? Lorsque la Déclaration des Nations unies sera en place, qu'est-ce que ça voudra vraiment dire?

Cette partie est très importante. Le troisième aspect est la combinaison des délais et du budget. Une mise en œuvre adéquate de la déclaration coûtera des milliards de dollars, ce qui est bien plus que ce que l'on aurait pu penser. Quel que soit le coût estimé, multipliez-le par cinq pour peut-être se rapprocher du coût réel. Les échéanciers doivent être très clairs afin de contrôler les attentes dont Mme Gunn a parlé, et pour que les gens sachent qu'il y a des échéanciers.

Comment allez-vous savoir que des progrès ont été faits? J'ai deux points à souligner à ce sujet. Pour prendre le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut comme exemples, les gens parlent souvent du processus des traités dans le Nord comme autant d'échecs, car ils n'ont jamais été mis en œuvre totalement.

Qui plus est — et c'est un peu différent — est-ce qu'on se conforme à l'esprit de la déclaration dans les activités et la vie parlementaire au quotidien? Est-ce que, quand vous vous réunissez pour parler des enjeux qui concernent le pays, vous prenez en compte vos obligations au titre de la déclaration?

Bien sûr, il faut examiner les problèmes, corriger les politiques et tenter d'améliorer la situation. Toutefois, au fur et à mesure que vous avancez, il faut que l'esprit de la déclaration serve, au quotidien, à définir et à orienter les activités du gouvernement d'une façon dynamique et tout à fait unique. Pour reprendre l'exemple du Yukon, les traités modernes n'ont pas été mis en place totalement, mais l'esprit des traités y est toujours présent, et il régit les activités du territoire. Je vous encourage à veiller à ce qu'il y ait ce genre de philosophie dans la gestion de la mise en œuvre de cette loi. Je vous remercie beaucoup.

Me Young : Je regardais les questions, et je me demandais comment j'allais y répondre. J'ai pensé à un ou deux points, et ils portent sur le plan de surveillance, qui comprend un volet éducation.

Le plan d'action pour la mise en œuvre exige la création d'un plan ou d'un mécanisme de surveillance. Vous pouvez vous concentrer sur cet élément, car le travail sur le plan international a été fait en grande partie. Il n'y aura sans doute rien de plus à faire de ce côté. Le travail législatif — en grande partie — a été fait. Nous passons maintenant à la mise en œuvre, et nous devons

working on it. It's going to be hard work. But one of the things that communities are looking to see — and not just Indigenous communities, but also the Canadian community as a whole — is whether something will actually be done. Often, we have all these commissions, inquiries, et cetera, and they make many recommendations, but there is no monitoring plan.

In fact, one example I have is the Mass Casualty Commission in Nova Scotia, the inquiry and the recommendations that came from it. One of the recommendations was that there should be a progress monitoring committee, and that committee has been created. They take reports from the province — from the police and others — and report back on what they have done to implement these things. Perhaps that's the model that should be looked at here. That would go a long way toward accountability and transparency for both Indigenous and non-Indigenous communities.

Because some people will say, "What happened to this? Was it aspirational? Did it just disappear?" But a monitoring committee like that would keep UNDRIP in the public eye and ensure it is being implemented with the respect it deserves.

That's my first basic point on that. My second point is around education on UNDRIP in many of our communities, including our public service. At the tables where I sit, it is mentioned that, through the implementation act, the Canada School of Public Service will offer courses. Senior negotiators and senior lawyers are often tasked with this. They are brought in as the hired guns. They may not get that training and education. They may dismiss it and say, "I don't need it." But it is vital for them to bring the implementation of UNDRIP into the work that they do and to have that perspective. Those are basically my two points.

Senator Arnot: Thank you, witnesses, for coming today. All of the witnesses touched on two issues that I would like to draw out. I will let them answer the questions in the way they want. My own opinion — as I said earlier in this committee — is that priority one should be item 19, the creation of an Indigenous rights, recourse and remedy mechanism, which all the witnesses talked about, because that might accelerate the implementation and help make things work together the way they are supposed to.

So, do you have any comments on item 19? How should it be implemented? Should it be a priority?

My second question has also been touched upon by all three witnesses. It is about the power of education, which I have a strong belief in. If I asked a number of people in the city of Saskatoon today about what UNDRIP means, they would not be able to answer the question. Does the federal government have a

commencer à nous y mettre. La tâche ne sera pas facile. Les collectivités — et pas seulement les collectivités autochtones, mais aussi toutes les collectivités au Canada — s'attendent maintenant à voir si quelque chose sera fait. Nous avons souvent des commissions d'enquête, etc., dans le cadre desquelles on formule des recommandations, mais il n'y a pas de plan de surveillance.

En fait, l'exemple qui me vient en tête est celui de l'enquête de la Commission des pertes massives en Nouvelle-Écosse et les recommandations qui en ont découlées. L'une d'elles était d'avoir un comité de surveillance des progrès, et ce comité a été créé. Ses membres font rapport de ce que la province, les policiers et d'autres font pour mettre en œuvre les recommandations. Ce serait sans doute le modèle à examiner, et cela contribuerait beaucoup à la transparence et à la reddition de comptes pour les collectivités autochtones et non autochtones.

Certaines personnes vont se demander si c'était un vœu pieux et s'il s'est simplement évanoui. Un comité de ce genre fait en sorte que l'on continue de parler de la déclaration et qu'elle est mise en œuvre avec le sérieux qu'elle mérite.

C'est essentiellement mon premier point. Mon deuxième concerne l'éducation sur la déclaration au sein de bon nombre de nos communautés, y compris la fonction publique. Je siége à des tables où l'on mentionne que, dans le cadre de la loi de mise en œuvre, l'École de la fonction publique offrira des cours. On demande aux négociateurs et aux avocats chevronnés de les suivre. Ce sont des experts. Ils peuvent ne pas suivre la formation ou refuser de le faire en se disant qu'ils n'en ont pas besoin, mais il est essentiel pour eux qu'ils intègrent la mise en œuvre de la déclaration dans leur travail et qu'ils aient cette perspective. Ce sont essentiellement les deux points que je voulais souligner.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins d'être avec nous. Vous avez tous abordé deux éléments que j'aimerais souligner. Je vais vous laisser répondre aux questions à votre guise. Selon moi — comme je l'ai déjà dit au sein du comité —, la grande priorité devrait être le point 19, la création d'un mécanisme de recours concernant les droits des peuples autochtones — et tous les témoins en ont parlé —, car cela pourrait accélérer la mise en œuvre et faire en sorte que tout fonctionne bien ensemble comme c'est censé le faire.

Avez-vous des commentaires au sujet du point 19? Comment devrait-on procéder pour le mettre en œuvre? Devrait-on en faire une priorité?

Ma deuxième question porte aussi sur un sujet abordé par les trois témoins, soit le pouvoir de l'éducation, en lequel je crois fortement. Si je demande aujourd'hui à des gens de Saskatoon ce que la déclaration veut dire, ils ne pourraient pas me répondre. Le gouvernement fédéral a-t-il une responsabilité fiduciaire

fiduciary responsibility to educate all adult Canadians about the purpose of UNDRIP and why and how it should be implemented?

Should that be a priority that this committee recommends? I ask that in the sense that — and one of the witnesses talked about the civil servants' understanding — the general public has very little understanding. That understanding needs to be amplified. I am referring to the adult cohort, because I hope that in the K to 12 school system, students are now learning a lot about these issues.

My questions are on whether the power of education should be something we explore or make a comment on in this study, and also item 19 and the Indigenous-led independent mechanism.

If those questions are too big, witnesses could respond in writing, but I think they have some comments to make.

Ms. Gunn: Sure. If I may start, I might choose to answer your question on the monitoring mechanism in more detail in writing following this meeting. It was part of our submission on the action plan. We have some thoughts.

However, I'll start with a simple yes; I agree with you that it should be one of the starting places, or at least one of those top priorities — one of the first things we're trying to figure out. It gives people confidence if, no matter what happens, we know there's a mechanism. If you leave it until the end, you kind of must have good faith in everything as it comes along. So I agree with that.

I want to focus on the education question because it's a really interesting one. As an academic, I educate. Also, as part of my work, I have done hundreds of presentations on the UN declaration. There is increasing interest. Honestly, if I wanted to leave academia, I could probably have a full-time job just educating people right now. There is a thirst or hunger — I'm not sure which it is — to learn this information.

Does the government have a fiduciary obligation? That's a tough question. I'm not sure, but I think the hook is encouraging businesses to educate their staff. That's a really good way in. Encouraging church groups and community organizations is a good way also. There is the Call to Action that encourages businesses to learn and implement UNDRIP. That is a really good in for the federal government, to encourage Canadians to learn about it through their workplaces. I also think churches and other groups are really good ways to encourage that general education.

d'éduquer tous les adultes au pays sur la déclaration, ainsi que sur les raisons et la façon de la mettre en œuvre?

Le comité devrait-il en faire une recommandation prioritaire? Je vous pose la question — et l'un de témoins a parlé de la compréhension qu'en ont les fonctionnaires — parce que la population en a une compréhension très limitée, et il faut y remédier. Je parle ici des adultes, car j'espère que les élèves dans le réseau scolaire, de la maternelle à la 12^e année, en apprennent maintenant beaucoup sur ces questions.

J'aimerais donc savoir si nous devrions nous pencher sur le pouvoir de l'éducation ou formuler une observation à ce sujet dans notre étude, et aussi sur le point 19 et le mécanisme indépendant, dirigé par des Autochtones.

Si ces questions demandent une réponse trop longue, vous pouvez répondre par écrit, mais je crois que vous avez quelques commentaires à faire.

Me Gunn : Bien sûr. Si je peux me permettre de commencer, j'aimerais répondre à votre question sur le mécanisme de suivi par écrit après la réunion. Il en était question dans notre mémoire sur le plan d'action. Nous avons quelques idées à ce sujet.

Toutefois, je vais commencer par un simple oui : je suis d'accord avec vous pour dire qu'il s'agit d'un des éléments par où commencer, ou à tout le moins, l'une des grandes priorités, l'un des premiers éléments qu'il faut s'employer à déterminer. En sachant qu'il existe un mécanisme, les gens auront confiance, peu importe ce qui arrive. Si on attend à la fin, cela nécessite en quelque sorte une confiance aveugle. Je suis donc d'accord avec vous à ce sujet.

Je veux me concentrer sur la question de l'éducation, qui est très importante. En tant que professeure, naturellement, je forme des gens. De plus, dans le cadre de mon travail, j'ai fait des centaines d'exposés sur la déclaration des Nations unies. On s'y intéresse de plus en plus. Honnêtement, si je voulais abandonner l'enseignement, je pourrais sans doute travailler à temps plein comme formatrice dans ce domaine. Il y a donc un appétit pour cet apprentissage.

Le gouvernement a-t-il une responsabilité fiduciaire? C'est une question difficile. Je ne suis pas certaine, mais je pense que la clé est d'encourager les entreprises à éduquer leurs employés. C'est une bonne façon de commencer. Encourager les groupes religieux et les organismes communautaires est aussi une bonne façon de procéder. Il y a aussi l'appel à l'action qui encourage les entreprises à se familiariser avec la déclaration et à la mettre en œuvre. C'est une très bonne façon pour le gouvernement fédéral d'encourager les Canadiens à se familiariser avec la déclaration au travail. À mon avis, les groupes religieux et autres sont aussi de très bonnes façons de favoriser l'éducation en général.

Mr. Coates: Let me start with the second question first, senator, if I could.

There's a really interesting province in the middle of the country called Saskatchewan that had a treaty commissioner who decided the most important thing you could do in the province of Saskatchewan was to make people understand what a treaty was and what their obligations were as members of a treaty nation, both Indigenous and non-Indigenous. You will know much better than I do, sir, that it was an incredibly successful enterprise, and people who had never thought about the treaty before came to understand it in considerable detail.

What's interesting is that the treaty commissioner, as you know, was an arm's-length enterprise. It was not the government speaking. If the government took it on as a duty to educate, forget it. We would get a bunch of high-sounding ads in movie theatres and during CBC shows that nobody watches, and we're not going to get much feedback. There has to be another way.

I think Ms. Gunn talked about this brilliantly. Look at this question of getting out to other groups. Quite frankly — to use a really odd example — the resource industry is doing a better job with UNDRIP than Canadian municipalities are at present. They have a reason to do so because of the importance of free, prior and informed consent and things of that nature. They are doing a better job of educating their folks than most municipalities are.

Yes, churches are a wonderful avenue. Unions are great avenues as well. This is better as something Canadians take on as a whole enterprise, and I believe in that very strongly. You know, sir, that what you did in Saskatchewan as treaty commissioner worked. Let's do that on a national scale.

The other question you asked, the very important one about —

Senator Arnot: You don't have to say that, but I really appreciate what you're saying about education and how important it is. I like what you're saying about the components that should be doing it. Thank you. I didn't mean to cut you off.

Mr. Coates: No, I deserved it.

I want to quickly talk about the idea of the mechanism you mentioned. Remember that Canada does not stand still while UNDRIP is implemented. By the time we actually have something that looks like UNDRIP and get through all the documents and so on, it will be 50 or 60 years from now. We must start acting as though UNDRIP is real. Unless you have a remedy mechanism now — so that Indigenous people can have

M. Coates : Sénateur, si vous le permettez, je vais commencer par la deuxième question.

Nous avons au cœur du pays une province très intéressante appelée Saskatchewan qui a eu un commissaire aux traités qui s'est dit un jour que la chose la plus importante que l'on pouvait faire dans la province était de faire en sorte que les gens comprennent ce qu'est un traité et quelles étaient leurs obligations à titre de citoyens d'un pays signataire de traités, qu'ils soient autochtones ou non-autochtones. Vous savez bien mieux que moi, monsieur, que cette idée a connu un succès incroyable, et que des gens qui n'avaient jamais songé à ce qu'était un traité jusque-là en ont compris les tenants et les aboutissants.

Fait intéressant, le commissaire aux traités, comme vous le savez, était indépendant. Il ne parlait pas au nom du gouvernement. Si le gouvernement s'en était occupé, cela n'aurait pas fonctionné. On aurait eu des annonces retentissantes dans les cinémas et pendant les émissions à Radio-Canada que personne ne regarde, et on n'aurait pas vraiment eu de rétroaction. Il faut qu'il y ait une autre façon de procéder.

Je pense que Me Gunn en a parlé de façon brillante. Pensons à utiliser d'autres groupes. Très honnêtement — pour vous donner un exemple très étonnant —, l'industrie des ressources fait un meilleur travail que les municipalités canadiennes actuellement au sujet de la déclaration. Les sociétés ont une raison de le faire, car elles doivent notamment obtenir un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Elles font un meilleur travail pour éduquer leurs employés que la plupart des municipalités.

Oui, les groupes religieux sont une excellente avenue, tout comme les syndicats. On y parviendra mieux si toute la société qui se mobilise, et j'y crois fermement. Vous savez, monsieur, que ce que vous avez fait en tant que commissaire aux traités a fonctionné. Mettons cela en application à l'échelle du pays.

L'autre question que vous avez posée, très importante au sujet...

Le sénateur Arnot : Vous n'aviez pas à parler de cela, mais je suis très heureux que vous ayez mentionné l'éducation et son importance. J'aime bien ce que vous dites au sujet des groupes qui devraient être mobilisés. Je vous remercie. Je ne voulais pas vous interrompre.

M. Coates : Non, je le méritais.

Je veux parler rapidement du mécanisme que vous avez mentionné. N'oubliez pas que le Canada n'est pas statique pendant la mise en œuvre de la déclaration. Il se sera écoulé 50 ou 60 ans avant d'avoir quelque chose en place qui ressemble à la déclaration, avant d'avoir épluché tous les documents, etc. Nous devons commencer à agir comme si la déclaration était réelle. À moins d'avoir un mécanisme de recours maintenant —

their rights defended and protected under Canadian systems and law and Indigenous law — the whole exercise is worthless. Do you wait until the very end before you actually put some mechanism — some real authority — behind it? You must have authority up front.

Thank you.

Senator Arnot: Thank you.

Mr. Young: Thank you for that question. Yes, I agree there is an obligation to educate. You've touched on one of the more difficult aspects of education, which is the jurisdictional issues. The provinces have jurisdiction over education; the federal government doesn't. But the federal government has a fiduciary obligation for its own public servants to educate themselves and to bring that forward, and every single one should be taught about that.

To give you an example of how difficult it's going to be — following my colleague saying that this will take a long time — after the TRC report was tabled, filed and presented to Canada, law societies started work on implementing Calls to Action 27 and 28. That's mandatory education for all lawyers, and all law schools are to provide this to all their students. Many law societies now have mandatory education on cultural competency — who the tribes in their provinces are, their issues and things like this. Some of them use The Path and that type of thing.

But those Calls to Action are not just about cultural competency. They are also Calls to Action on learning about UNDRIP, Indigenous laws, the history of residential schools, et cetera. We've only got one part, and that's cultural competency. In some law societies, there was pushback from lawyers, so many law societies made it mandatory.

Education is wonderful, but it will also be very difficult. Let there be no misunderstanding around that. It will take time. We should start there and realize — and I am echoing my colleagues on this — that it will take a long time. We're looking at it as multi-generational work that needs to be done.

The Chair: Thank you, Mr. Young.

I still have several senators eager to ask questions. Again, can you keep your questions and answers as succinct as possible? I may hold up this trusty sign when you have a minute left, so you know when time is getting close.

afin que les droits des peuples autochtones puissent être défendus et protégés en vertu du droit canadien et du droit autochtone —, l'exercice dans son ensemble est inutile. Veut-on attendre à la toute fin avant de mettre en place un tel mécanisme, un vrai pouvoir? Il faut avoir ce pouvoir dès le départ.

Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Merci.

Me Young : Je vous remercie de la question. Oui, j'appuie l'idée qu'il y ait une obligation d'éduquer. Vous avez parlé d'un des aspects les plus difficiles de l'éducation, à savoir les problèmes de compétence. Ce sont les provinces qui sont responsables de l'éducation et non le gouvernement fédéral. Cependant, le gouvernement fédéral a une obligation fiduciaire à l'égard de ses propres fonctionnaires, une obligation d'en parler et de faire en sorte que chacun d'eux reçoive une formation à ce sujet.

Pour vous donner un exemple de la difficulté que cela représente — et mon collègue a dit que cela prendrait beaucoup de temps —, après que le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a été déposé et présenté à la population, les barreaux ont commencé le travail pour mettre en application les appels à l'action 27 et 28. Il s'agit pour eux d'offrir une formation obligatoire à tous les avocats, et pour les écoles de droit, de donner des cours à tous les étudiants. De nombreux barreaux offrent maintenant une formation obligatoire sur les compétences culturelles, les tribus présentent dans leur province, leurs problèmes, etc. Certains utilisent des outils comme Le Parcours, et d'autres de ce genre.

Toutefois, les appels à l'action ne portent pas seulement sur les compétences culturelles, mais aussi sur la déclaration, les lois autochtones, l'histoire des pensionnats, etc. Les compétences culturelles ne sont qu'un élément. Au sein de certains barreaux, des avocats se sont opposés, alors de nombreux barreaux ont rendu la formation obligatoire.

L'éducation est un élément merveilleux, mais ce ne sera pas facile. Il ne faut pas se leurrer. Il faudra du temps. Nous devrions commencer par là et nous allons nous rendre compte — et je me fais ici l'écho de ce qu'a dit mon collègue — que cela prendra du temps. On parle d'un travail qui s'échelonne sur plusieurs générations.

Le président : Je vous remercie, maître Young.

J'ai quelques sénateurs qui souhaitent ardemment poser des questions. Je vous demande encore une fois d'être le plus bref possible dans vos questions et vos réponses. Je peux vous faire signe avec mon carton quand il vous reste une minute afin que vous sachiez que la fin approche.

Senator Sorensen: I'm going to ask Mr. Coates a question and then ask the other two a second question to answer in writing.

Also, it is 2:40 a.m. in Finland — that's what I googled — so thanks for being here.

I want to acknowledge two of your comments. Every level of government makes plans, but they never attach a budget to plans at the time that they make them. That is a problem at all levels of government and certainly one here. I also like your comment about the concept of beginning with the end in mind and what we want this to look like.

In your 2013 article — from 11 years ago — entitled, “From aspiration to inspiration: UNDRIP finding deep traction in Indigenous communities,” you wrote, “UNDRIP is resonating in Aboriginal communities in a way that few national politicians and government officials fully appreciate.”

I was going to ask you about what tangible impacts we have seen, but from your testimony, I already know that there are very few. However, can you name any tangible impacts that you see today as an outcome of UNDRIP?

Mr. Coates: Yes, senator, perhaps a surprising one: Canadian resource companies have done a remarkable job of recognizing that UNDRIP is going to be a part of their lives. I'm not saying for a second that any sector gets it all right all the time, but they're actually doing quite a remarkable job of working as though UNDRIP is almost here.

If you look at groups like the Canadian Mining Association, you might think they would be upset about things like UNDRIP and protest its implementation. They've actually been quite relaxed about it. Why? Because they believe — as do some Canadian provinces and territories — that some of the things we've done under Canadian practice so far are actually at or above the UNDRIP standard.

I think the major impact has actually been in the resource sector. That's the most tangible effect that I would describe.

Senator Sorensen: As a senator from Alberta, I appreciate that. I agree with you, from what I can see.

For the other two witnesses — and please respond in writing because it will be too long of an answer — you've both spoken about the need to decolonize law and revitalize Indigenous legal systems to counteract the ways the law has been historically used against Indigenous peoples.

La sénatrice Sorensen : Je vais poser une question à M. Coates et en poser une deuxième aux deux autres témoins en leur demandant de répondre par écrit.

En passant, il est 2 h 40 en Finlande — je viens de vérifier sur Google —, alors je vous remercie d'être avec nous.

Je veux souligner deux de vos commentaires. Tous les échelons de gouvernement préparent des plans, mais sans jamais y joindre de budget. C'est un problème qu'ils ont tous, et assurément ici aussi. J'ai bien aimé également votre commentaire sur le fait de commencer en ayant la fin en tête et ce que nous voulons voir à ce moment.

Dans votre article de 2013 — il y a donc 11 ans — intitulé « From aspiration to inspiration: UNDRIP finding deep traction in Indigenous communities », vous avez dit que la déclaration résonne dans les communautés autochtones comme bien peu de représentants gouvernementaux et de politiciens fédéraux s'en rendent pleinement compte.

Je voulais vous demander de nous parler des effets tangibles de la déclaration que vous avez pu constater, même si après ce que vous avez dit, je sais qu'il y en a très peu. Néanmoins, pouvez-vous en nommer quelques-uns?

M. Coates : Il y en a un, sénatrice, qui peut surprendre : les sociétés d'exploitation des ressources naturelles canadiennes ont fait un travail étonnant pour intégrer la déclaration à leurs activités. Je ne dis pas un instant qu'un secteur ou l'autre fait toujours très bien les choses, mais ces sociétés font un travail remarquable en travaillant comme si la déclaration était presque déjà mise en œuvre.

Quand on regarde des groupes comme l'Association minière canadienne, on pourrait penser qu'il serait en colère contre la déclaration et s'opposerait à sa mise en œuvre, mais ses membres ne s'en font pas vraiment. Pourquoi? Ils croient — comme certaines provinces et certains territoires — que nos pratiques respectent déjà ou vont au-delà de ce qui est prévu dans la déclaration.

Je pense que c'est dans le secteur des ressources que l'effet se fait le plus sentir. C'est l'effet le plus tangible dont je puisse vous parler.

La sénatrice Sorensen : En tant que sénatrice de l'Alberta, je m'en réjouis. Je suis d'accord avec vous, d'après ce que je constate.

Je demanderais aux deux autres témoins de répondre par écrit, car cela demanderait trop de temps. Vous avez parlé tous les deux de décoloniser les lois et de revitaliser les systèmes juridiques autochtones pour contrer les façons dont les lois ont été utilisées historiquement contre les peuples autochtones.

Ms. Gunn and Mr. Young, I know you wanted to focus on how we do that and how that happens. I would be intrigued to learn more about how we actually do that. How can traditional Indigenous law be incorporated into a colonial justice system?

I was particularly intrigued by you suggesting you have examples of how you do so, Dr. Young. Again, not to give you homework, but it would be of huge benefit to me to understand more about that. We just don't have the time tonight, which is really unfortunate.

The Chair: Our witnesses can provide their answers in writing. I think we'll have copies of the transcript, so you can get the question from our clerk to provide your answer.

Mr. Young: Quickly, two things. First, I'm not quite a doctor yet, though some days I probably have enough grey hairs to be one.

I'm a justice of the peace in Nova Scotia, and I marry folks. There is training. There are four little sections in the solemnization, which include section 92 of the Constitution about heads of power, and section 91 deals with the dissolution of power.

When I do a wedding, the last statement is usually "By virtue of the authority vested in me by the *Marriage Act* . . ." I don't do that. I say, "By the power vested in me under *L'nuwey Tplutaqan*, I now pronounce you spouses," and then I register it. It's legal. I include it in some small way.

When we write contracts for businesses, contracts have a standard clause in them — "Any disputes will be resolved according to the laws of the province." We say, "Any disputes will be resolved according to *L'nuwey Tplutaqan* or the province . . ." In this case, it is Nova Scotia, but whatever the context it is in.

I also wrote a decision in my small claims court that was published on CanLII. You might be able to view it. I wrote it in Mi'kmaq. As a result, I was able to bring Mi'kmaq law into the decision-making process of an adjudicator, whereas previously, you could only use statute law or common law. By writing in Mi'kmaq, I'm bringing in Indigenous law. These are small steps.

Senator Sorensen: Excellent. Thank you.

Senator McNair: Thank you to the witnesses for being here today. This is a very helpful discussion.

Mr. Coates, something you said that struck me was that we have a lot of work to do to get to the starting line, not even considering the finish line. Yesterday, we had Merrell-Ann Phare

Maître Gunn et maître Young, je sais que vous vouliez nous parler de la façon de le faire concrètement. Cela m'intrigue. Comment peut-on intégrer les lois traditionnelles autochtones dans un système juridique colonial?

Vous m'avez intriguée, maître Young, en particulier lorsque vous avez laissé entendre que vous aviez des exemples. Je ne veux pas vous donner de devoirs, mais cela me serait très utile de le savoir. C'est malheureux que nous n'ayons pas assez de temps pour en parler ce soir.

Le président : Nos témoins peuvent répondre par écrit. Je pense que nous aurons des copies de la transcription, alors vous pouvez obtenir la question de la greffière pour fournir votre réponse.

Me Young : Je peux dire deux choses rapidement. Premièrement, je n'ai pas encore de doctorat, même si un jour j'aurai sans doute assez de cheveux blancs pour en avoir un.

Je suis juge de paix en Nouvelle-Écosse, et je célèbre des mariages. Il y a une formation qui porte sur quatre petits éléments dans la célébration, dont les articles 91 et 92 de la Constitution qui portent sur la répartition des pouvoirs.

Lorsque je célèbre un mariage, les derniers mots sont normalement « En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la *Loi sur le mariage*... », mais ce n'est pas ce que je dis. Je dis « En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par *L'nuwey Tplutaqan*, je vous déclare unis par les liens du mariage », puis j'enregistre le tout. C'est légal. Je pose de petits gestes de ce genre.

Lorsque nous préparons des contrats pour les entreprises, normalement on y dit : « Tout litige sera résolu conformément aux lois de la province », mais nous disons « Tout litige sera résolu conformément au *L'nuwey Tplutaqan* ou de la province... » Dans ce cas, il s'agit de la Nouvelle-Écosse, mais peu importe la province concernée.

J'ai aussi rédigé une décision dans ma cour des petites créances qui a été publiée dans CanLII. Vous devriez pouvoir la consulter. Je l'ai rédigée dans la langue mi'kmaq. Ce faisant, j'ai pu intégrer le droit mi'kmaq dans la prise de décision d'un arbitre, alors qu'auparavant, on ne pouvait utiliser que le droit statutaire ou la common law. En rédigeant la décision en langue mi'kmaq, j'intègre le droit autochtone. Ce sont de petits pas en avant.

La sénatrice Sorensen : Excellent. Merci.

Le sénateur McNair : Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. C'est une discussion très utile.

Monsieur Coates, une chose que vous avez dite m'a frappé. Nous avons beaucoup de travail à faire pour démarrer, sans même penser à la ligne d'arrivée. Hier, Merrell-Ann Phare, du

from the Centre for Indigenous Environmental Resources here as a witness, and she was discussing the term “co-development” as being substantially different from “consultation.”

As we all know, the National Action Plan states that co-development reflects the highest end of the consultation and cooperation spectrum. Ms. Phare stated:

I want to point out right away that in my experience, this definition is, respectfully, incorrect. Co-development is not part of, in my view, the consultation spectrum. Consultation is the legal duty that the Crown governments have if they want to do something that might impact Indigenous rights. Consultation is ultimately a rights-infringement process. Co-development is a government-to-government process. It is about collaborating as governments to do something that is in the best interests of all those

— at the table.

I’m curious to hear your comments on this perspective. Do you share that perspective? That question is for each of you. What are your thoughts on co-development and whether it should be as a process of consultation or obviously stand-alone?

Mr. Coates: Senator, that is a great question. Separate from this conversation about UNDRIP, I’m a huge fan of co-development of policy. Frankly, if you’re going to deal with things that have major implications for Indigenous folks — for example, resource development, environmental strategies or a strategy to solve the cocaine or opioid epidemics in Indigenous communities or communities across Canada as a whole — co-development is the way to go. It’s practical.

I don’t see it in quite the same way as the other scholar did, who saw it as more conceptual. Frankly, you need people on board to make it work.

Indigenous governments are an increasingly vital element in the process. We have more than 100 First Nations that are either out of the Indian Act or negotiating their way out of it now. They have considerable autonomy and independence.

So, I am a fan of co-development. It works quite well. Where do we see it happening? Particularly around wildlife and game management issues, and particularly in the North. As you go

Centre autochtone de ressources environnementales, a témoigné devant notre comité, et elle parlait du terme « élaboration conjointe », qu’elle considérait comme étant bien différent du terme « consultation ».

Comme nous le savons tous, le plan d’action national précise que l’élaboration conjointe est l’extrémité la plus élevée du spectre de la consultation et de la collaboration. Mme Phare a dit :

Je veux souligner d’emblée que, d’après mon expérience, cette définition est, avec tout le respect que je vous dois, inexacte. De mon point de vue, l’élaboration conjointe ne fait pas partie du spectre de la consultation. La consultation, c’est l’obligation légale qu’ont les gouvernements de la Couronne s’ils veulent faire quelque chose qui pourrait avoir une incidence sur les droits des Autochtones. En fin de compte, c’est un processus de violation des droits. L’élaboration conjointe est un processus de gouvernement à gouvernement. Il s’agit de collaborer en tant que gouvernements pour faire quelque chose qui est dans l’intérêt de tous les gouvernements [...]

... à la table.

J’aimerais entendre vos commentaires sur ce point de vue. Êtes-vous du même avis? Cette question s’adresse à chacun d’entre vous. Que pensez-vous de l’élaboration conjointe? Doit-elle s’inscrire dans un processus de consultation ou constituer un processus distinct?

M. Coates : C’est une excellente question, sénateur. Indépendamment de la discussion sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, je suis un fervent partisan de l’élaboration conjointe des politiques. Honnêtement, si l’on veut s’occuper de questions qui ont des répercussions majeures sur les Autochtones — par exemple, le développement des ressources, l’adoption de stratégies environnementales ou d’une stratégie visant à résoudre les épidémies de cocaïne ou d’opioïdes dans les collectivités autochtones ou dans l’ensemble du Canada —, l’élaboration conjointe est la meilleure façon de procéder. C’est utile.

Je ne vois pas les choses tout à fait sous le même angle que l’autre spécialiste, qui les voit d’un point de vue plus conceptuel. À vrai dire, pour que le tout fonctionne, il faut des gens à bord.

Les gouvernements autochtones jouent un rôle de plus en plus important dans le processus. Plus d’une centaine de Premières Nations se sont affranchies de la Loi sur les Indiens ou négocient actuellement une façon de s’y soustraire. Elles jouissent d’une autonomie et d’une indépendance importantes.

Je suis donc tout à fait favorable à l’élaboration conjointe. Elle fonctionne très bien. Où la voit-on se concrétiser? En particulier pour des questions relatives à la gestion de la faune et du gibier

further south, you get less of it. The concept is one that I have seen working very nicely.

Ms. Gunn: If I could quickly reply as well — I really like how Merrell-Ann put that. I have a lot of respect for her work. It demonstrates what I was speaking to earlier, about the problem of the federal government still thinking that it is its problem to solve and just needs to talk to Indigenous peoples first.

What I hear from Indigenous communities I work with in Manitoba, around the country and around the world — and what I understand the purpose of the UN declaration to be from reading through the preamble — is actually about shifting that colonial relationship and bringing Indigenous peoples in as part of the decision-making process, which means we work together to develop legislation, policies, approaches and plans.

Every time the government wants to do something “for” Indigenous peoples, a paternalism alarm bell should be going off. What I see that flip of co-development being about is working together, knowing that the federal government does not have the answer for Indigenous peoples — or at least has not historically proven that they’re good at finding answers for us. We know what we know, can solve our own problems and want to work with the Canadian governments on these approaches.

Mr. Young: I’ll add a little bit. I’ll keep it concise.

In some ways, when you’re talking about consultation in many Indigenous communities, they immediately go straight to Aboriginal treaty rights, the process of infringement and amount of infringement in regard to the degree of consultation.

Co-development may fall into that spectrum, and it could be one accommodation in that sense. Perhaps what should be considered instead is an approach we call *Etuaptmumk*, or Two-Eyed Seeing, which was developed by my cousins Albert and Murdena Marshall at Cape Breton University.

Co-development can still be part of it, but “development” also has its own definition and history, with different perspectives in different areas of Canada.

Instead, maybe think about it as co-responsibility for the lands, waters and resources.

It makes it part of the decision-making process, then, to both have equal responsibility to take care of the resources for future generations.

et plus particulièrement dans le Nord. Plus on descend vers le sud, moins il y a d’exemples. J’ai vu des situations où le concept fonctionne très bien.

Me Gunn : Si vous me permettez de répondre rapidement... J’aime beaucoup la façon dont Mme Phare a présenté les choses. J’ai beaucoup de respect pour son travail. Cela illustre ce que je disais plus tôt, à savoir que le gouvernement fédéral continue de penser que c’est à lui de résoudre le problème et qu’il n’a qu’à s’adresser aux peuples autochtones d’abord.

Ce que me disent les communautés autochtones avec lesquelles je travaille, au Manitoba, au pays et dans le monde — et d’après ce que j’ai compris de l’objectif de la déclaration des Nations unies en lisant le préambule —, c’est qu’il faut en fait modifier cette relation coloniale et faire participer les peuples autochtones au processus décisionnel, ce qui signifie que nous travaillons ensemble à l’élaboration de mesures législatives, de politiques, d’approches et de plans.

Chaque fois que le gouvernement veut faire quelque chose « pour » les peuples autochtones, la sonnette d’alarme du paternalisme devrait retentir. Pour moi, ce qui caractérise la démarche d’élaboration conjointe, c’est que nous travaillons ensemble, en sachant que le gouvernement fédéral n’a pas la réponse pour les peuples autochtones — ou du moins il n’a pas prouvé par le passé qu’il était capable de trouver des réponses pour nous. Nous savons ce que nous savons, nous pouvons résoudre nos propres problèmes et nous voulons travailler à ces approches avec les gouvernements canadiens.

Me Young : Je vais ajouter quelque chose. Je serai concis.

D’une certaine manière, lorsque l’on parle de consultation dans de nombreuses communautés autochtones, on pense immédiatement aux droits ancestraux et issus de traités, au processus de violation et aux violations en ce qui concerne l’ampleur des consultations.

L’élaboration conjointe peut s’inscrire dans ce spectre et elle pourrait constituer une forme d’accommodement en ce sens. Peut-être faudrait-il plutôt envisager une approche que nous appelons l’approche *Etuaptmumk*, ou à double perspective, qui a été conçue par mes cousins Albert et Murdena Marshall à l’Université du Cap-Breton.

L’élaboration conjointe peut toujours en faire partie, mais le mot « élaboration » a aussi sa propre définition et sa propre histoire, et les perspectives diffèrent d’une région à l’autre au Canada.

Il faut peut-être plutôt y voir une responsabilité conjointe à l’égard des terres, des eaux et des ressources.

Alors, dans le processus décisionnel, les deux parties ont la même responsabilité de prendre soin des ressources pour les générations à venir.

The Chair: Thank you.

Senator Coyle: Senator McNair asked my first question. I'm glad you got that out of the way.

It's interesting that every one of you spoke about how non-Indigenous Canadians — and I know this for a fact — don't know much. Mr. Coates, you mentioned that if we're going to have political will, particularly around budgetary issues and everything else we want, it's critical for non-Indigenous Canadians to know more.

At the same time, each of you talked about how there's hope and expectation in Indigenous communities; there's a real risk of that hope being squandered if we don't do something to build trust.

My question is for all of you. You each already started to touch on this. Maybe you will need to answer it in writing; I don't know if we have enough time. What are the best ways of approaching the wide, broad education that will be required — not necessarily just in the school system, but also through many other means — for people in Indigenous communities as well as those who live outside them? It must be education for everybody. It will probably be two kinds of education about what this will take.

Mr. Coates, could you share — maybe in writing — what the Yukon has done right regarding modern treaties that are not yet fully implemented but whose spirit, as you said, is already there? What could we learn from that Yukon experience about getting the spirit of UNDRIP permeating every part of Canada?

My grandchildren at Whitehorse Elementary were learning Southern Tutchone. When my grandson was in Baker Lake, Nunavut, he was in Inuktitut immersion. There are so many ways, but the Yukon has a lot to teach us. If you could specifically talk about that in a written statement, that would be great. Thank you.

The Chair: If you could provide your answers in writing, that would be greatly appreciated.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses for providing your testimony.

This is getting into Senator Sorensen's question about Indigenous legal systems, but a big part of UNDRIP is looking to get in alignment with federal laws. We're talking about many laws here.

Le président : Merci.

La sénatrice Coyle : Le sénateur McNair a posé ma première question. Je suis heureuse que vous l'ayez posée.

Je trouve intéressant que chacun d'entre vous ait dit que les Canadiens non autochtones — et je le sais pertinemment — ne savent pas grand-chose. Monsieur Coates, vous avez dit que pour qu'il y ait une volonté politique, en particulier en ce qui concerne les questions budgétaires et toute autre chose que nous voulons, il est essentiel que les Canadiens non autochtones en sachent plus.

En même temps, chacun d'entre vous a dit qu'il y a de l'espoir et des attentes au sein des communautés autochtones. Il y a un risque réel que ces espoirs soient perdus si nous ne faisons rien pour instaurer la confiance.

Ma question s'adresse à vous tous. Chacun d'entre vous a déjà commencé à en parler. Peut-être devrez-vous y répondre par écrit. Je ne sais pas si nous avons assez de temps. Quelles sont les meilleures façons de concevoir le vaste processus d'éducation qu'il sera nécessaire d'entreprendre — pas uniquement dans le cadre du système scolaire, mais par de nombreux autres moyens également — pour les membres des communautés autochtones ainsi que pour les gens qui vivent à l'extérieur de ces communautés? Il faut que tout le monde y ait accès. Il y aura probablement deux types d'enseignement.

Monsieur Coates, pourriez-vous nous expliquer — peut-être par écrit — ce que le Yukon a fait de bien en ce qui concerne les traités modernes qui ne sont pas encore pleinement mis en œuvre, mais dont l'esprit, comme vous l'avez dit, est déjà présent? Que pourrait nous apprendre l'expérience du Yukon pour que l'esprit de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones imprègne toutes les régions du Canada?

À l'école primaire de Whitehorse, mes petits-enfants apprenaient le tutchone du Sud. Lorsque mon petit-fils était à Baker Lake, au Nunavut, il était dans un programme d'immersion en inuktitut. Il y a tant de façons de faire, mais le Yukon a beaucoup à nous apprendre. Si vous pouviez en parler dans une déclaration écrite, ce serait formidable. Merci.

Le président : Si vous pouviez fournir vos réponses par écrit, nous vous en serions très reconnaissants.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins de leurs témoignages.

Ma question rejoint celle qu'a posée la sénatrice Sorensen au sujet des systèmes juridiques autochtones, mais un aspect important de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones concerne la recherche d'une harmonisation avec les lois fédérales. Nous parlons ici de nombreuses lois.

I'm curious about what role you see Indigenous law playing within that process of alignment. Professor Young, you mentioned *Etuaptomuk*, or Two-Eyed Seeing. You also mentioned *L'nuwey Tplutaqan*, which is L'nu law. How do you see L'nu law informing that process of alignment with federal laws and regulations? How will that work?

Mr. Young: First, I'm going to go back and tell a story about a recent small claims court case. I can't speak to the case itself, but it speaks on its own. I can tell you how I got to it.

When I took that case, it was very small. It was a custody case over a dog between a couple. They fought over the dog. Under Canadian law, a dog is not considered to be a pet. It's property. The question there is this: Who has the better claim to the property? Who has the receipts? Who takes it to the vet? Who pays the bills? Who feeds it? That type of thing.

In this case, you'd never ask what's in the best interests of the dog. But one of the tenets of Indigenous law is that all life has its own forces and must be respected. By using Mi'kmaq language, I'm able to draw upon what is in the best interests of the dog. I used that, Canadian law and statute law to come up with what I thought was the right decision in that case.

Another thing about that case was that the parties in a dispute were not Indigenous. I demonstrated that Indigenous law can be applied to non-Indigenous parties, similar to what the Navajo do in their peace-making process, which non-Indigenous corporations can participate in. That's where the alignment can be.

With *Etuaptomuk*, or Two-Eyed Seeing, you use legal pluralism, as the action plan states, to come up with the best decision. This is not the first time it's been done. The work of John Borrows has demonstrated that through the marriage case of *Connolly v. Woolrich* from the 1800s. In that case, they used Cree law to define whether a marriage was valid, in what they used to call country marriages.

Regarding other cases coming out of the Yukon about adoption and child welfare — we're going to be creating, under Bill C-92, child welfare legislation, and many communities are looking at bringing Indigenous law into the child welfare systems.

There are all sorts of exciting ways we can do it. UNDRIP plays an important part, especially in language revitalization, in which a lot of our Indigenous law resides.

J'aimerais savoir quel rôle le droit autochtone pourrait jouer dans ce processus d'harmonisation, à votre avis. Maître Young, vous avez mentionné l'approche *Etuaptomuk*, ou à double perspective. Vous avez également mentionné *L'nuwey Tplutaqan*, c'est-à-dire le droit L'nu. Comment le droit L'nu peut-il orienter le processus d'harmonisation avec les lois et les règlements fédéraux? Comment cela fonctionnera-t-il?

Me Young : Tout d'abord, je vais raconter ce qui s'est passé dans une affaire récente devant la Cour des petites créances. Je ne peux pas parler de l'affaire en tant que telle, mais elle parle d'elle-même. Je peux vous dire comment les choses se sont passées de mon côté.

Lorsque j'ai accepté cette affaire, c'était une très petite affaire. Elle portait sur la garde d'un chien et opposait un couple. Ils se disputaient le chien. Dans le droit canadien, un chien n'est pas considéré comme un animal de compagnie. C'est un bien. La question qui se pose est la suivante : qui est le mieux placé pour revendiquer le bien? Qui a les reçus? Qui l'emmène chez le vétérinaire? Qui paie les factures? Qui le nourrit? Ce genre de choses.

Dans ce cas, on ne demanderait jamais ce qui est dans l'intérêt supérieur du chien. Or, l'un des principes du droit autochtone est que toute vie a ses propres forces et doit être respectée. En utilisant les termes mi'kmaqs, je peux m'appuyer sur ce qui est dans l'intérêt supérieur du chien. J'ai utilisé cela, le droit canadien et le droit législatif pour parvenir à ce que je pensais être la bonne décision dans cette affaire.

Un autre aspect concernant cette affaire est que les parties en conflit n'étaient pas des Autochtones. J'ai démontré que le droit autochtone pouvait être appliqué à des parties non autochtones, à l'instar de ce que font les Navajos dans leur processus de rétablissement de la paix, auquel les sociétés non autochtones peuvent participer. C'est là que l'harmonisation est possible.

Dans l'approche *Etuaptomuk*, ou l'approche à double perspective, on a recours au pluralisme juridique, comme le prévoit le plan d'action, pour parvenir à la meilleure décision. Ce n'est pas la première fois qu'une telle chose se fait. Les travaux de John Borrows ont démontré que cela s'était passé dans l'affaire *Connolly c. Woolrich*, qui remonte aux années 1800. Dans cette affaire, on a utilisé le droit cri pour déterminer si un mariage était valide, dans ce que l'on appelait les mariages à la façon du pays.

En ce qui concerne d'autres affaires relatives à l'adoption et à la protection de l'enfance au Yukon... Nous allons créer, dans le cadre du projet de loi C-92, une loi sur la protection de l'enfance, et de nombreuses communautés envisagent d'intégrer le droit autochtone dans les systèmes de protection de l'enfance.

Il existe toutes sortes de moyens intéressants de procéder. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones joue un rôle important, en particulier sur le plan de

The Chair: Unfortunately, we're out of time.

If there is any further testimony from witnesses, feel free to provide it in writing. Before we end, Senator Martin has a question she would like to ask. You can provide the answers in writing.

To be clear, you will have the transcript available tomorrow to get the question.

Senator Martin: Thank you to the witnesses. I learned a lot just listening. The story that you wove together for us was beautifully articulated. I appreciate everything you said. I took so many notes.

It's been close to a year since the release of the action plan. There are many items, 181 measures — almost 200. It's a lot.

Senator Arnot mentioned measure 19. I would love to get each witness's priority list of those measures — not all of the measures, but the ones you think are most important, in the order you feel makes sense. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Martin. Our witnesses will provide that in writing.

Unfortunately, the time for this panel is over. I wish to again thank our witnesses for joining us and providing some excellent testimony this evening.

Again, if you wish to make subsequent submissions, please submit them by email to the clerk within seven days.

(The committee continued in camera.)

la revitalisation des langues, dans laquelle réside en bonne partie le droit autochtone.

Le président : Malheureusement, notre temps est écoulé.

Si les témoins souhaitent ajouter des éléments à leurs témoignages, ils peuvent le faire par écrit. Avant que nous terminions, la sénatrice Martin aimerait poser une question. Vous pouvez fournir les réponses par écrit.

Pour que les choses soient claires, la transcription sera disponible demain et vous pourrez voir la question.

La sénatrice Martin : Je remercie les témoins. J'ai beaucoup appris en vous écoutant. L'histoire que vous nous avez racontée était magnifiquement présentée. Je vous remercie pour tout ce que vous avez dit. J'ai pris beaucoup de notes.

Près d'un an s'est écoulé depuis la publication du plan d'action. Il y a de nombreux points, 181 mesures — près de 200. C'est beaucoup.

Le sénateur Arnot a mentionné la mesure 19. J'aimerais avoir la liste des priorités de chaque témoin pour ces mesures — pas toutes les mesures, mais celles que vous jugez les plus importantes, dans l'ordre qui vous semble le plus judicieux. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Martin. Nos témoins nous fourniront ces renseignements par écrit.

Malheureusement, le temps réservé au groupe de témoins est écoulé. Je tiens à remercier de nouveau nos invités de s'être joints à nous et d'avoir fourni d'excellents témoignages ce soir.

Encore une fois, si vous souhaitez soumettre d'autres observations au comité, veuillez les envoyer à la greffière par courriel d'ici sept jours.

(La séance se poursuit à huis clos.)